

Image not found or type unknown



## responsabilité hiérarchique du bénévole

Par **bouchayer**, le **21/03/2011** à **17:00**

Bonjour

Nous sommes une Association travaillant avec de nombreux bénévoles. Les Présidents de nos délégations sont tous bénévoles : peuvent-ils exercer une autorité hiérarchique sur les salariés de la délégation ( recrutement, objectifs, rémunérations...)

nous vous remercions de nous éclairer sur ce point

Vous pouvez nous joindre au 0145495211

Pascale bouchayer

Par **P.M.**, le **21/03/2011** à **17:16**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir ce que prévoient éventuellement les statuts...